



Export vers les USA



2 possibilités pour exporter vers les USA

L'équivalence

La certification sur le National Organic Program : le NOP

L'équivalence

Accord d'équivalence entre les USA et l'UE :

L'[accord d'équivalence](#) couvre les produits cultivés/élevés/transformés dans l'Union Européenne ou pour lesquels la dernière préparation se fait dans l'UE (transformation ou emballage).

L'équivalence entre l'UE et les USA n'est pas totale. L'aquaculture animale n'est pas couverte et certains critères sont à respecter pour le vin et les autres produits animaux.

Le vin

Contrôle supplémentaire couplé au contrôle Bio CE sur les points suivants :

-  Respect de la liste des substances autorisées listées au règlement NOP §205.605* ;
-  Respect des teneurs en SO2 total ;
-  Respect des règles d'étiquetage.

* Vous pouvez consulter la liste des substances autorisées :

- ☒ Sur Electronic Code of Federal Regulations : <https://www.ecfr.gov/current/title-7/subtitle-B/chapter-I/subchapter-M/part-205/subpart-G/subject-group-ECFR0ebc5d139b750cd>
- ☒ Sur le site de l'OMRI (Organic Materials Review Institute) : <http://www.omri.org/omri-lists>

Contactez votre auditeur pour plus d'information

L'équivalence (suite)

Les produits animaux (autres qu'issus de l'aquaculture)

Contrôle supplémentaire couplé au contrôle Bio CE sur les points suivants :

-  Système documentaire prouvant le non-traitement aux antibiotiques des animaux sur toute la durée de leur vie.
-  Garanties fournisseurs, traçabilité et mesures de séparation

Emission d'une attestation de non-traitement aux antibiotiques si les produits sont conformes aux exigences (à fournir à chaque transaction avec le NOP IMPORT CERTIFICATE).

Contactez votre auditeur pour plus d'information

Etiquetage

Les produits BIO destinés à l'export aux USA doivent être étiquetés conformément aux accords sur l'équivalence.

Certificat de transaction : Un « NOP import Certificate » doit être validé par Certisys à chaque transaction vers les USA Via My Certisys (formulaire de demande disponible sur le [site internet](#) de Certisys)

Votre contact chez Certisys : certification@certisys.eu

La certification NOP (National Organic Program)

Dans quel cas ai-je besoin de la certification NOP ?

-  Mon produit transite par un Pays Tiers n'ayant pas d'accord d'équivalence avec les USA.
-  Mon produit n'est pas certifié selon la réglementation BIO UE (ex : produit transformé non alimentaire)

Points particuliers de la certification NOP

Demande de certification par Ecocert auprès de Certisys : info@certisys.eu

-  Un Plan du Système OSP (Organic System Plan) doit être constitué et validé par Ecocert avant l'audit
-  En moyenne, il faut compter 3 mois entre l'engagement en NOP et la réalisation de l'audit.
-  Les productions agricoles doivent impérativement être contrôlées avant la fin de la récolte pour bénéficier de la certification NOP. Pas de rétroactivité possible.
-  Toute la filière doit être contrôlée et certifiée (du producteur au transformateur, excepté les négociants).

Etiquetage

Les produits certifiés NOP doivent être étiquetés conformément au règlement NOP et toutes les étiquettes doivent être validées par Ecocert. Vous devez faire transiter votre étiquette via votre auditeur Certisys. Nous nous chargeons de transmettre votre demande à Ecocert.

Certificat de transaction : Un « NOP import Certificate » doit être validé par Ecocert à chaque transaction vers les USA.

Les étapes d'une certification NOP

1. Engagement

Vous prenez contact avec Certisys info@certisys.eu afin de recevoir les modalités d'engagement.

2. Plan du système

Etude et validation par Ecocert

3. Audit

Vérification sur site des exigences par un auditeur.

4. Certification

Réalisée par Ecocert

Votre contact chez Certisys :

info@certisys.eu